



ASSOCIATION

*Henri Pézerat*

Travail ● Santé ● Environnement

---

Association Henri Pézerat, Maison du Citoyen et de la Vie Associative, 16 rue du Révérend Aubry  
94120 Fontenay-Sous-Bois. Tél. : + 33 6 82 43 50 34 - assohp@gmail.com - [www.asso-henri-pezerat.org](http://www.asso-henri-pezerat.org)

---

*Antenne de Brest des irradiés des Armes nucléaires*

Contact : [francis.talec@orange.fr](mailto:francis.talec@orange.fr) portable : 06 98 67 23 15

**Communiqué de presse, 17 Avril 2026**

**NOUVELLE CONDAMNATION POUR FAUTE INEXCUSABLE  
DE LA DCN ET DU MINISTÈRE DES ARMÉES  
ET  
TROIS PROCÉDURES JUDICIAIRES EN PRÉPARATION**

Le pôle social du Tribunal judiciaire de Brest par jugement du 19 Mars 2026 notifié le 3 Avril 2026 a décidé que le cancer de l'œsophage et la cataracte bilatérale déclarés le 20 Octobre 2020 par un ingénieur chimiste, du laboratoire de chimie nucléaire de l'île longue, le cancer a entraîné son décès, sont la conséquence de la faute inexcusable de son employeur, la DCN de Brest qui a exposé la victime aux rayonnements ionisants de l'atelier réacteur et de la chaufferie nucléaire des SNLE.

Cet ingénieur est décédé en 2021 à l'âge 76 ans

Trois procédures judiciaires de reconnaissance de la faute inexcusable sont en préparation :

- Ouvrier monteur en optique, exposé aux rayonnements ionisants des têtes nucléaires à bord des SNLE, décédé à 69 ans des suites d'un lymphome dont le caractère professionnel a été reconnu le 7 Aout 2025
- Ouvrier chaudronnier exposé aux rayonnements ionisants dans les chaufferies nucléaires des SNLE, décédé à 70 ans des suites d'un cancer du rein dont le caractère professionnel a été reconnu le 5 Janvier 2026.
- Ouvrier chaudronnier exposé aux rayonnements ionisants des têtes nucléaires à bord des SNLE décédé à 49 ans en 2024 des suites d'une leucémie, reconnue en maladie professionnelle en 2022.

Nous sommes très préoccupés. Que se passet-il à l'île longue aujourd'hui ? La nature des rayonnements n'a pas changé et rien ne filtre sur les conditions d'expositions des travailleurs. La création d'un groupe travail préconisé par la Commission de Recherche et d'Informations Indépendantes sur la Radioactivité (CRIIRAD) s'impose. Groupe de travail réunissant des experts militaires et du CEA, des représentants des personnels exposés et des scientifiques indépendants.